DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES



Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél: 05.63.40.22.00

Email: mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° DL-241212-151

Objet:

Budget Annexe du service public de gestion de l'assainissement collectif - Décision modificative n° 2 / 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 081-218102713-20241212-DL241212151-BF

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Conseillers en exercice: 29

Présents : 21 Procurations : 7

Votants: 28 Pour: 28

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents: M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, M. Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE, Muriel PHILIPPE et Nadia OULD AMER, Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE et Stéphane FILLION

Excusés: M. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Nicolas BÉLY (procuration à Mme Bernadette MARC), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bekhta BOUZID ELABBAS (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Nathalie MARCHAND).

Absents: M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Stéphane FILLION

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient pour l'année 2024 d'inscrire les crédits nécessaires à la refacturation des frais de personnel du Budget Principal correspondant à la gestion du service public de gestion de l'assainissement collectif conformément à la délibération DL-181218-0178 du 18 décembre 2018.

FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes Sens Chapitre Opération Article Libellé opération Diminution de Augmentation Diminution de Augmentation de crédits crédits de crédits crédits 60,000,00€ Personnel affecté par la collectivité de rattachement D 012 6215 Virement de la section de fonctionnement 60 000,00€ D 023 023 60 000.00€ - € 60 000.00€ TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dép	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
R	021	OPFI	021	Virement de la section d'exploitation	- (60 000,00€		
D	23	OPNI	2315	Travaux en cours	60 000,00€	- €			
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				60 000,00 €	- €	60 000.00 €	- €	

INVESTISSEMENT

Il convient également de venir inscrire les crédits nécessaires à la régularisation d'écritures d'amortissement non réalisées sur les exercices antérieurs et faisant suite à une mise à jour de l'inventaire de ce budget annexe en relation avec les services du Service de Gestion Comptable de Gaillac. Il est à noter que ces écritures sont des opérations d'ordres budgétaires et ne donnent pas lieu à des décaissements.

黎杨蓝	FONCTIONNEMENT								
		Opération	Article		Dép	Dépenses		Recettes	
Sens	Chapitre			Libellé opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
R	042		777	Recettes et quote part des subventions d'investissement transférées				558 110,67 €	
D	023		023	Virement de la section de fonctionnement		558 118,67 €			
			TOTA	AL SECTION FONCTIONNEMENT	- €	558 118,67 €	- €	558 110,67 €	

INVESTISSEMENT Dépenses Recettes Opération Libellé opération Sens Chapitre Article Diminution de Diminution de Augmentation Auamentation crédits de crédits crédits de crédits R 021 OPFI 021 Virement de la section d'exploitation 558 110,67 € 040 139111 Subvention investissement inscrite au compte de résultat - Agence de l'eau 307 155,88 € 040 OPFI D 13912 6 420,00€ Subvention investissement inscrite au compte de résultat - Région 040 OPFI 244 534.79 € D 13913 Subvention investissement inscrite au compte de résultat - Département TOTAL SECTION INVESTISSEMENT € 558 110,67 € 558 110,67 €

Sens		Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
	Chapitre				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	042		6811	Dotation aux amortissements		759 762,19€		
D	023		023	Virement de la section de fonctionnement	759 762,19 €			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT					759 762,19 €	759 762,19 €	- €	. (

Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	021	OPFI	021	Virement de la section d'exploitation	- €		759 762,19 €	- (
R	040	OPFI	28031	Amortissement frais études		5 494,18 €		
R	040	OPFI	28153	Amortissement installations à cartactère spécifique		180 758,00€		
R	040	OPFI	28156	Amortissement spécifique d'exploitation		573 405,11 €		
R	040	OPFI	28183	Amortissement matériel de bureau et matériel informatique		104,90€		
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT					759 762,19 €	759 762,19 €	

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL-181218-0178 du 18 décembre 2018 portant remboursement de frais de personnel -Budget Annexe Assainissement;
- Vu la délibération n° DL-240229-016 du 29 février 2024, portant approbation du Budget Annexe Assainissement Budget Primitif 2024 ;
- Vu la délibération n° DL-240627-060 du 27 juin 2024, portant approbation du Budget Annexe Assainissement
 Budget Supplémentaire 2024;
- Vu la délibération n° DL-240924-109 du 24 septembre 2024, portant décision modificative n°1 Budget Annexe de gestion du service public d'assainissement collectif;

 Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 3 décembre 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur;

 Considérant la nécessité de procéder à une modification d'affectation de crédit sans modifier l'équilibre budgétaire initial de la section de fonctionnement;

DÉCIDE

- D'adopter la décision modificative n° 2 / 2024 relative au Budget Annexe du service public de gestion de l'assainissement collectif.

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer au nom de la commune, toute pièce nécessaire à l'établissement de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire, Raphaël BERNARDIN Le Secrétaire de séance, Stéphane FILLION

